



**SNUipp-FSU  
Guyane**

Bât. F, n° 24  
Cité Mont-Lucas  
97300 Cayenne

Tél. 0594 30 89 84  
0694 27 15 29  
Fax. 0594 30 51 03

Courriel :  
[snu973@snuipp.fr](mailto:snu973@snuipp.fr)

Site internet :  
<http://973.snuipp.fr>

Cayenne, le 18 octobre 2016

Monsieur le Recteur de l'Académie de la Guyane  
Chancelier de l'Université

### **Objet : Campagne fin des APC**

Monsieur le Recteur,

La réussite scolaire de tous les élèves est un enjeu majeur pour notre société, elle l'est de façon encore plus cruciale en Guyane, où les moyens alloués à l'école ne suffisent pas à un enseignement de qualité pour tous. L'accroissement des inégalités sociales et scolaires, pointé par le rapport CNESECO, touche de plein fouet nos élèves et leurs familles. Pourtant, les attentes vis-à-vis de l'École et de ses personnels sont de plus en plus grandes. Trop souvent, les enseignants sont soumis à de nouvelles prescriptions sans que leur soient donnés les moyens de s'y préparer et de les assurer dans des conditions satisfaisantes. Pour exemple, à cette rentrée, des nouveaux cycles, des nouveaux programmes, des nouveaux parcours sans qu'aucun temps ne soit dédié à leur appropriation. Cette charge de travail, croissante n'est pas reconnue à sa juste mesure.

Selon les enquêtes menées sur le terrain, les retours de conseils de maîtres, ainsi que le rapport CNESECO, une large majorité de la profession estime aujourd'hui que ce dispositif ne constitue pas une réponse à la difficulté scolaire, que les journées des élèves les plus fragiles sont inutilement surchargées pour une efficacité contestable.

La prise en charge de la difficulté scolaire doit être faite sur temps de classe, par des enseignants spécialisés (RASED), par la présence de plus de maîtres que de classes, par un allègement significatif des effectifs et par la formation continue de tous les personnels. Les créneaux courts dédiés aux APC, l'iniquité des prises en charge en raison de contraintes de transport, l'inadaptation aux rythmes des enfants, ne permettent pas l'acquisition de compétences primordiales comme les compétences psycho-sociales par exemple. Ces conclusions sont partagées par de nombreux acteurs et spécialistes du système éducatif.

Ce constat est confirmé par notre enquête : 81% des collègues se disent non satisfaits des APC. En éducation prioritaire, ils sont 83% à le penser. Ce temps pourrait être rendu aux enseignants pour travailler ensemble, selon leurs propres priorités.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU propose la suppression des 36 heures d'APC comme première étape et ainsi faire reconnaître les nombreuses missions qui constituent le « travail invisible » et récupérer du temps pour gagner en autonomie et en efficacité pédagogique.

Le ministère par le biais d'une enquête de la DEPP de 2013 reconnaît que le travail invisible est largement supérieur aux 2 heures prévues par les obligations réglementaires de service : 1 heure 03 pour les rencontres avec les parents, 1 heure 23 de travail en équipe, 3 heures 10 pour les autres tâches (Conseils d'écoles, formation...) et cette liste est loin d'être exhaustive. Dans notre département placé intégralement en éducation prioritaire,



# SNUipp FSU Guyane



Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC  
Fédération Syndicale Unitaire de Guyane

*Une école de qualité pour tous !*

on doit y ajouter les concertations et formations REP+ hors horaires scolaires, les heures supplémentaires quotidiennes pour les enseignants de maternelle dans l'attente du départ de leur dernier élève, les temps passés en trajets pour se rendre aux animations pédagogiques...

A cette rentrée, nous avons décidé d'engager une campagne nationale sur le temps de travail des enseignants dont la première étape est l'arrêt des APC et la libre disposition des heures annualisées de nos ORS. Plus de 37 300 collègues ont d'ores et déjà décidé de s'y engager. En Guyane, ce sont 339 collègues, 12 % de la profession.

Nous appelons dès aujourd'hui la profession à entrer dans l'action et à ne pas ou ne plus mettre en œuvre les APC.

Parallèlement, le SNUipp-FSU s'est adressé à la ministre pour l'ouverture de discussions sur les ORS des enseignants des écoles. D'autres choix sont nécessaires pour se donner les moyens de faire réussir tous les élèves et améliorer les conditions de travail des enseignants.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le secrétariat du SNUipp FSU Guyane

Fabienne Rochat